



# • SCOTSUD54

## BILAN DE LA CONCERTATION

Vu pour être annexé à la délibération du  
Comité Syndical en date du 16 décembre 2023

Schéma de cohérence territoriale du Sud Meurthe-et-Moselle



# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>I. LES MODALITES DE CONCERTATION</b>	<b>4</b>
A. Rappel du cadre juridique	4
B. Rappel des modalités de concertation approuvées lors de la délibération du Comité Syndical relative à la révision du SCoT (extrait de la délibération du 12 décembre 2019)	4
<b>II. LA CONCERTATION DANS LES ETAPES DU PROJET DE SCOT</b>	<b>6</b>
A. Le diagnostic	6
B. Le Projet d'Aménagement Stratégique	7
1. Première session d'ateliers du Projet d'Aménagement Stratégique	7
2. Seconde session d'ateliers du Projet d'Aménagement Stratégique	9
C. Le Document d'Orientations et d'Objectifs et le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique	12
1. Les ateliers DOO-DAACL	13
2. Groupe de travail DAACL	15
3. La conférence générale du SCoT	15
4. Le débat en comité syndical sur le DOO	16
5. Réunions avec les personnes publiques associées et réunions techniques	16
<b>III. LA CONCERTATION ELARGIE A PARTIR DE LA PREMIERE VERSION DU PRE-DOO</b>	<b>18</b>
A. La tournée des EPCI (janvier-mars 2023)	20
B. Les réunions Coop 13 – printemps-automne 2023	20
C. Les événements publics (printemps-été 2023)	20
1. Les balades paysages	21
2. Les apéro-débats	24
3. Les rendez-vous itinérants	28
4. Conférence « Sol ou foncier, quel projet de territoire à l'heure de la sobriété ? »	31
<b>IV. LES REGISTRES ET SUPPORTS DE CONCERTATION</b>	<b>32</b>
A. Les supports numériques	32
B. Les supports papier	32
C. Les registres numériques	18
1. Cartodébat	18
2. Le registre mail	19
D. Les registres papier	20
<b>V. SYNTHESE</b>	<b>21</b>
A. Diffusion médiatique	21
B. Que retenir des trois années de concertation ?	22
<b>ANNEXES</b>	<b>23</b>

## INTRODUCTION

A la fin de la concertation, le Comité Syndical arrête le bilan ci-présent.

Pour rappel, le Comité Syndical a voté le 12 décembre 2019 le lancement de la procédure de révision du SCoT Sud Meurthe-et-Moselle.

Plusieurs raisons expliquent la révision du SCoT :

- Au regard des enjeux de territoire révélés suite à des analyses des résultats de l'application du SCoT en vigueur sur la période 2013-2019, des ajustements sont à effectuer.
- Il est indispensable d'y intégrer les dispositions législatives
- Mise en compatibilité avec les documents et schémas de rang supérieur (SRADDET, SDAGE et PGRI)
- Prise en compte de la Charte du Parc Naturel Régional de Lorraine

Ainsi, la révision du SCoT poursuit plusieurs objectifs<sup>1</sup> (annexe 1) :

- Définir les enjeux du territoire d'ici 2040
- Réviser ou approfondir certaines thématiques (ambitions démographiques, productions de logements, armature territoriale, prendre en compte l'évolution des pratiques de mobilité, ...)
- Renforcer la lutte contre le réchauffement climatique
- Actualiser les documents composant le SCoT
- Intégrer les nouvelles exigences réglementaires
- Renforcer le volet intégrateur du SCoT

Afin d'intégrer les dispositions de la loi ELAN au projet de SCoT, une seconde délibération a eu lieu en Comité Syndical le 04 octobre 2021.

---

<sup>1</sup> Délibération du Comité Syndical, 12 décembre 2019, Multipole Nancy Sud Lorraine

## I. LES MODALITES DE CONCERTATION

### A. Rappel du cadre juridique

A la fin de la concertation, le Comité Syndical arrête le bilan ci-présent.

Les articles L103-2 et suivants code de l'urbanisme (CU) encadrent les modalités de concertation du SCoT.

Dès sa révision, le Schéma de cohérence territoriale doit faire l'objet d'une concertation qui associe à la fois les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées et ce, pendant toute la durée de la révision du document d'urbanisme (art. L103-2 du même code).

Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont définis préalablement et plus précisément par le Comité Syndical, étant l'organe délibérant de la Multipole Nancy Sud Lorraine (art. L103-3 CU). Ainsi, le Comité Syndical a approuvé les modalités de concertation le 12 décembre 2019 (voir ci-après l'extrait de la délibération).

La concertation doit permettre à toute personne d'accéder aux informations relatives au projet de SCoT et de pouvoir formuler des observations et des propositions qui sont à la fois enregistrées et conservées. Pour répondre à ces attentes législatives, (art. 103-4 CU) la Multipole Nancy Sud Lorraine a mis en œuvre de nombreux outils qui seront présentés successivement ci-après.

### B. Rappel des modalités de concertation approuvées lors de la délibération du Comité Syndical relative à la révision du SCoT (extrait de la délibération du 12 décembre 2019)

Le processus qui sera mis en œuvre pour la révision du SCoT jusqu'à ce que le projet soit arrêté et mis à enquête publique se déroulera selon les modalités de concertation suivantes :

- Dépasser la technicité de l'outil SCoT pour **aborder les thématiques et enjeux du territoire auprès d'un large public** en veillant à adopter une démarche très pédagogique.
- **Mobiliser un large public** – acteurs de la société civile, conseils de développement, habitants et élus – permettant d'accéder aux informations relatives au projet de révision du SCoT et d'y apporter sa contribution.
- Proposer des formes et des outils de concertation qui puissent **permettre de rendre compréhensive et interactive la démarche de révision du SCoT et générer du débat constructif.**

Des modalités de concertation qui s'appuient à la fois sur les outils classiques et une large part aux outils numériques :

- **Le public pourra faire connaître ses observations au fur et à mesure du processus de révision du SCoT** en les consignnant dans un cahier accompagnant le dossier de concertation et ouvert à cet effet au siège du Syndicat Mixte et aux sièges des 13 intercommunalités jusqu'à l'arrêt du projet de SCoT aux jours et aux heures habituels d'ouverture de ces lieux.
- **Il pourra aussi faire connaître ses observations au fur et à mesure en les adressant directement par courrier** à l'adresse postale du syndicat mixte ou par courrier électronique.  
(revisionSCoTSud54@nancysudlorraine.fr)
- **Le site internet du Syndicat Mixte** ([www.nancysudlorraine.fr](http://www.nancysudlorraine.fr)) permettra un **accès aux éléments du dossier de concertation** ; le dossier sera enrichi au fur et à mesure de l'avancée des études et de l'élaboration des documents du SCoT révisé.
- **Au moins 13 rencontres ou manifestations publiques** seront organisées au cours de la procédure de révision, soit au moins une manifestation par intercommunalité, aux sièges des dites intercommunalités. **Ces manifestations ponctueront les principales étapes de la révision : débat sur le PADD (devenu PAS), élaboration du DOO.**

## II. LA CONCERTATION DANS LES ETAPES DU PROJET DE SCOT

Dans l'élaboration du SCoT révisé, des ateliers, réunions et webinaires ont été mis en place pour la révision du diagnostic (A), du Projet d'Aménagement Stratégique (B) et du Document d'Orientations et d'objectifs (C).

### A. Le diagnostic

Après avoir consolidé la première version du diagnostic stratégique à l'automne 2020, la Multipole a organisé avec l'appui de l'agence SCALEN, cinq webinaires sur cinq

Thématique	Date
Développement économique, artisanal et commercial	2 décembre 2020
Enjeux fonciers et lutte contre l'artificialisation des sols	8 décembre 2020
Transitions : écologique, climatique et énergétique	9 décembre 2020
Enjeux d'habitat et d'urbanisme	15 décembre 2020
Mobilités	16 décembre 2020

thématiques, afin de partager les principaux constats et enjeux.

Le choix des webinaires s'est dessiné autour du contexte sanitaire, encourageant une forme dématérialisée des rencontres. Au total, près de 90 participants ont été réunis (élus, acteurs socio-professionnels, partenaires institutionnels, techniciens des collectivités).

Le support employé par le syndicat mixte pour les webinaires était un diagnostic stratégique territorial établi par SCALEN. Ce diagnostic fait l'analyse du fonctionnement et des tendances du territoire pour quatre thématiques :

- Organisation et évolution institutionnelle
- Démographie et modes de vie
- Dynamiques économiques et répartition des richesses
- Ressources du territoire face aux enjeux écologiques et climatiques

Les webinaires ont été animés à la fois par les élus et l'équipe technique de la Multipole, les chargés de mission de SCALEN et d'Ecovia.

Leur rediffusion est aujourd'hui disponible sur le site internet et le compte YouTube de la Multipole.

A travers les évaluations et les analyses des potentiels du territoire Sud 54, ces cinq webinaires ont permis de poser la trajectoire qui se dessine pour 2040. L'objectif était de définir un bagage commun et d'en prendre appui pour travailler sur la définition des orientations du Projet d'Aménagement Stratégique.

## **B. Le Projet d'Aménagement Stratégique**

Depuis début 2021, la concertation autour du projet d'aménagement stratégique (PAS) s'est faite à travers des ateliers (1), des rencontres avec les 13 intercommunalités (2) d'une conférence générale du SCoT (3) et des contributions des personnes publiques associées (4).

### **1. Première session d'ateliers du Projet d'Aménagement Stratégique**

Au courant de mars 2021 ont eu lieu des ateliers relatifs à la révision du PAS (a). Ces ateliers ont permis de formuler des propositions d'orientation et d'identifier les sujets faisant débat (b).

#### **a) Présentation**

#### **Objectifs**

---

Cinq ateliers ont eu lieu du 16 au 30 mars 2021, dans la continuité des webinaires de décembre 2020. Ces ateliers avaient pour objectif de :

- « De débattre et d'enrichir les grands enjeux à intégrer au « Projet d'aménagement stratégique » du SCoT ;
- De formuler des propositions d'orientations et leviers d'actions possibles ;
- De repérer les questions qui font débat, les points de tension, les sujets qui nécessiteront un approfondissement »<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Synthèse des ateliers du projet d'aménagement stratégique, Multipole Nancy Sud Lorraine et SCALEN, p2.

Les ateliers étaient à destination des élus et techniciens de toutes les communes et EPCI, des partenaires institutionnels, des acteurs socioprofessionnels et conseils de développement.

## Déroulement et modalités

---

Le déroulement des ateliers s'est réalisé en trois temps. Le premier consistait en une introduction faite par les élus (président ou vice-présidents de la Multipole en charge de la révision du SCoT) et de partager le résumé du diagnostic.

Thématique	Date
Habitat, mobilité et évolution des modes de vie	16 mars 2021
Accès aux services, aux équipements et aux emplois	18 mars 2021
Ressources naturelles, biodiversité, paysages et énergies renouvelables	23 mars 2021
Relance économique et défis des transitions	26 mars 2021
Santé, bien-être et qualité de vie	30 mars 2021

Le second temps était consacré aux ateliers en constituant des groupes entre 6 et 8 personnes afin de débattre sur les enjeux et les pistes d'orientations proposées.

Tous les ateliers ont suivi la même méthode d'animation, aussi bien en présentiel qu'en distanciel : un tableau blanc était à disposition pour restituer les observations émises par les différents groupes. Au sein des groupes un porte-parole était chargé de transmettre la synthèse de l'atelier. Pour construire une réflexion, chaque personne du groupe devait, à l'aide de post-it, se positionner sur l'ensemble des enjeux. Chaque post-it mentionnait si la personne était d'accord ou non ou si elle souhaitait reformuler l'enjeu.

Ensuite, un tour de table a eu lieu pour que chacun puisse partager ses idées. Enfin, une synthèse était réalisée pour organiser l'ensemble des idées au sein d'un même groupe. L'objectif était d'identifier des points de consensus et les réflexions qui restent à mener.

La troisième partie était dédiée à la restitution des travaux de groupe suivi d'une conclusion des élus de la Multipole.

## b) Retour des ateliers

La synthèse des ateliers, publiée en juin 2021, a été envoyée à toutes les communes et EPCI. Elle est disponible au lien suivant :

<https://www.nancysudlorraine.fr/UserFiles/File/scot/revision/2021-scotsud54-atelier-pas-synthese-1.pdf>

A travers les évaluations et les analyses des potentiels des territoires, les cinq ateliers ont permis de poser la trajectoire qui se dessine pour 2040.

En réponse aux objectifs des ateliers, des points de consensus ont été mis en avant. Les points de divergences révélés lors de ces ateliers constituent les réflexions à mener.

Au total 135 personnes ont participé aux ateliers PAS soit entre 30 et 35 personnes par atelier.

### **Des grandes idées ont été identifiées à la suite des cinq ateliers :**

- « La nécessité de changer de modèle d'accompagner et de mettre en œuvre les transitions ;
- Penser temps long, mettre la qualité de vie, la santé et le bien-être au cœur des réflexions ;
- Sortir des concurrences trouver des complémentarités entre territoires, dialoguer ;
- Garder de la souplesse, de l'espace pour les possibles qui n'existent pas encore et qui sont à inventer, penser et construire « réversible » (anticiper les évolutions) ;
- S'appuyer sur les compétences, ressources, filières, écosystèmes de notre territoire pour être plus résilient et s'engager dans les transitions ;
- Une volonté de mieux organiser la proximité dans un contexte d'interdépendance territoriale ;
- La volonté d'associer plus activement les acteurs et citoyens du territoire à la transition;
- De nombreuses propositions et des pistes de travail pour repenser les politiques publiques d'aménagement, au-delà du SCOT ;
- Les principes généraux de la structuration et de l'organisation territoriale autour d'une armature territoriale et d'une trame verte et bleue réaffirmées. »<sup>3</sup>

## **2. Seconde session d'ateliers du Projet d'Aménagement Stratégique**

Au courant d'octobre 2021 a eu lieu la seconde session d'ateliers pour nourrir et préciser les orientations du PAS.

### a) Présentation

6 ateliers ont eu lieu dans le cadre de la seconde session.

---

<sup>3</sup> Synthèse des ateliers PAS, 2021, p3.

## Objectifs

---

La seconde session d'ateliers avait pour but d'enrichir d'une part les propositions et objectifs formulés et d'approfondir les thématiques qui restaient à préciser.

Les thématiques abordées étaient :

1. Evolution démographique et développement résidentiel
2. Activités commerciales
3. Transition énergétique et préservation de la biodiversité et des paysages
4. Développement économique et emploi
5. Offre de services et d'équipements
6. Qualité urbaine et formes d'habitat

## Déroulement et modalités

---

Les ateliers ont été prévus sur une durée de 2h le 8 octobre 2021, avec le déroulement suivant :

- Une introduction de rappel de la démarche de révision.
- Une introduction de SCALEN sur les enjeux forts de la révision (démographie, emploi, sobriété foncière, climat et biodiversité).
- Un échange en sous-groupes autour du diagnostic et des enjeux correspondants à chacune des thématiques.
- Une synthèse afin de capitaliser les propositions.

Chaque sous-groupe était constitué de 1 à 15 personnes. Les travaux étaient animés à partir d'un « guide des débats » spécifique à chaque atelier, composé des propositions et des objectifs formulés et ainsi que des orientations qui restent à être précisées.

Les participants étaient invités à restituer par écrit les points qui faisaient consensus et ceux qui faisaient encore débat.

### b) Retour des ateliers

Au total, les ateliers ont réuni 80 participants (élus et techniciens des collectivités, partenaires institutionnels et socioprofessionnels).

Les ateliers ont contribué à l'enrichissement des orientations en formulant directement des orientations pour chacune des thématiques.

### 3. Les rencontres EPCI (printemps-été 2021)

Entre ces deux sessions d'ateliers, l'équipe de la Multipole (président, vice-présidents en charge de la révision du SCoT et équipe technique) ont organisé une première « tournée » des 13 intercommunalités permettant d'avoir une rencontre privilégiée avec chacune des intercommunalités.

Ces rencontres avaient vocation à mobiliser largement les élus des intercommunalités et de leurs communes membres. Elles avaient pour cadre soit la conférence des maires, soit le bureau communautaire ou le comité exécutif de chaque EPCI concerné.

A chaque rencontre, il s'agissait de rappeler les principaux enjeux et objectifs de la révision du SCoT, de revoir les orientations existantes du SCoT approuvé en 2013 et d'identifier les nouvelles obligations législatives et règlementaires.

L'objectif de cette tournée des EPCI était avant tout d'échanger et de prendre en compte les attentes de chaque intercommunalité avec comme optique de mettre en concordance la révision du SCoT avec chaque projet intercommunal dans une logique de coopération et d'articulation.

Deux questions étaient adressées aux EPCI : « *Quelles priorités pour votre territoire ?* » ; « *Comment imaginez-vous le territoire de la Multipole en 2040 ?* ».

Pour chacune des présentations, un support diaporama était utilisé pour projeter

- Les objectifs de la révision du SCoT
- Les obligations nationales à y intégrer (notamment l'objectif de Zéro Artificialisation nette et les objectifs régionaux portés par le SRADDET)
- Les registres appuyant la concertation et moyens de contribution à la révision du SCoT
- Le calendrier de révision du SCoT
- Données de références en annexes

Même si les différents EPCI ont exprimé leurs spécificités, plusieurs sujets récurrents ont été évoqués à chaque rencontre :

- Le développement de l'offre résidentielle
- Le foncier
- Le développement économique et commercial

Cette tournée des intercommunalités a été complétée par un premier recueil de contributions, écrites des EPCI qui le souhaitaient. 7 EPCI ont transmis une contribution écrite entre juillet et décembre 2021.

#### **4. Les contributions des personnes publiques associées (PPA)**

Les PPA ont été associées aux différents ateliers. Une réunion a été organisée le 9 décembre 2021 à partir d'une première version du pré-PAS. Suite à cette réunion, les PPA ont été invitées à formuler des observations sur le projet de révision de SCOT. Fin 2021, six PPA ont contribué à la révision.

- Direction départementale des territoires
- Unité départementale d'architecture et du patrimoine (DRAC)
- Agence régionale de santé
- Voies navigables de France
- Parc régional Naturel de Lorraine
- Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales

## 5. Les débats en comité syndical sur le PAS

La synthèse des ateliers PAS et de la 1<sup>ère</sup> tournée EPCI du printemps 2021 a été présentée lors du comité syndical du 4 septembre 2021. Cette réunion a donné lieu à un débat sur les premières orientations proposées pour le PAS et permis de préparer la 2<sup>nde</sup> session des Ateliers du 8/10/2021.

Après ces ateliers, **une première version du « Projet d'Aménagement Stratégique » a pu être établie**. Elle a été partagée aux élus du comité syndical et débattue lors de la séance du 18 décembre 2021.

## C. Le Document d'Orientations et d'Objectifs et le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique

A l'issue de ce débat sur le PAS, à partir de début 2022, la concertation pour élaborer le DOO a été engagée, elle s'est opérée en trois étapes correspondant à trois séquences de travail thématique organisées avec :

- Un questionnaire adressé aux élus (présidents d'intercommunalités, membres du Bureau syndical, membres de la commission Aménagement et, selon les thématiques, des commissions développement économique, mobilités et transitions) permettant de se positionner sur des propositions et des principes d'écriture du DOO, identifier les points consensuels et les points nécessitant d'être débattus
- Un atelier rassemblant les mêmes élus permettant de débattre, reformuler ou approfondir les propositions d'orientations et d'objectifs.
- Le cas échéant, une réunion de la commission sur les thématiques concernées pour prolonger l'atelier.

- Une à deux réunions de la coopérative des 13 (composé des présidents d'EPCI et du bureau syndical) pour réaliser la synthèse de la séquence thématique et arbitrer sur les propositions d'écriture à intégrer au DOO.

Séquence	Format de séance	Date
Economique et commerciale	Atelier	04 mars 2022
	Commission développement économique	14 mars 2022
	Commission aménagement	30 mars 2022
	Coopérative des 13	09 avril 2022
Habitat et mobilités	Atelier	19 mai 2022
	Commission aménagement	25 mai 2022
	Commission mobilité	03 juin 2022
	Coopérative des 13	10 juin 2022
	Coopérative des 13	13 septembre 2022
Transitions	Atelier Commission transitions	26 septembre 2022
	Coopérative des 13	04 octobre 2022

## 1. Les ateliers DOO-DAACL

### a) La séquence économique et commerciale

**L'atelier du 04 mars 2022** a permis d'organiser un partage de l'état des lieux des connaissances sur les zones d'activités économiques et des stratégies propres à chaque intercommunalité sur les questions de foncier à vocation économique.

**La commission développement économique du 14 mars 2022 puis la commission Aménagement du 30 mars 2022** ont permis d'approfondir les questions abordées lors de l'atelier et de travailler sur les orientations relatives :

- Principes d'organisation des activités économiques, à la hiérarchie des zones d'activités économiques et aux objectifs de sobriété foncière concernant les ZAE.
- Principes et conditions d'implantation des activités commerciales

**La réunion Coopérative des 13 du 9 avril** a permis de revenir sur l'ensemble des sujets abordés en commission et d'arbitrer les propositions.

#### b) La séquence habitat et mobilités

**L'atelier du 19 mai 2022** a été pensé comme l'atelier précédent. Les questions abordaient les sujets suivants :

- Principes de densification et de diversification des formes bâties
- Principes d'organisation des services et de localisation des grands projets d'équipement
- Les orientations pour une mobilité durable

**La commission aménagement du 25 mai 2022** a permis de prendre position sur des options pour rédiger le DOO et ajuster le PAS.

Ces ajustements concernaient :

- La validation des choix démographiques et les besoins en logement qui en découlent
- La territorialisation de l'offre en logement
- Les objectifs d'amélioration et de réhabilitation du parc existant
- Les objectifs de densité et les principes de modulation
- Les grands projets d'équipement et d'infrastructures à inscrire au DOO

**La commission mobilité du 03 juin 2022** a permis de se positionner sur des options pour rédiger le DOO et ajuster le PAS au sujet de :

- La validation des grandes orientations en termes de mobilités et de transport
- L'inscription des grands projets d'infrastructures dans le DOO

**La COOP 13 du 10 juin 2022** avait pour objectif de synthétiser et d'arbitrer les différentes propositions les questions liées à l'habitat, les mobilités et les infrastructures et d'aborder le sujet de la redynamisation commerciale plus brièvement.

#### c) La séquence transitions

**L'atelier sur les transitions s'est tenu le 26 septembre 2022.** Il a permis de travailler essentiellement sur les questions d'énergie et sur la stratégie de production des énergies renouvelables souhaitable pour le territoire à l'horizon 2050 et les équilibres à trouver par rapport aux enjeux environnementaux et paysagers.

Cette réunion d'Atelier rassemblait les élus membres des commissions concernées, les partenaires institutionnels et les techniciens référents des collectivités. Elle était animée avec l'appui d'Akajoule, prestataire mobilisé sur l'étude des potentiels en production d'énergies renouvelables réalisée en 2019-2020.

La réunion COOP 13 du 04 octobre juin 2022 a permis de faire la synthèse de cette séquence et d'arbitrer les propositions d'orientations relatives à :

- La transition énergétique :
  - o Définition des objectifs et du scénario pour le développement des ENR à l'horizon 2050
  - o Traduction de ces objectifs au sein du SCoT
- La transition alimentaire et
- La biodiversité
- Les paysages

## **2. Groupe de travail DAACL**

Les questions liées au développement commercial ont été traitées dans le cadre d'un groupe de travail spécifique ouvert aux représentants des PPA et des intercommunalités. Deux réunions de ce groupe de travail se sont tenues les 25 janvier et le 05 avril 2023

- Le rôle du SCoT en matière d'aménagement commercial
- Les activités concernées par le DAACL
- Les prescriptions du DAACL
- Le lien entre le DAACL et les objectifs portés par la loi Climat et Résilience
- Rappel du diagnostic concernant l'armature commerciale
- Les leviers mobilisables dans le DAACL pour orienter le développement commercial
- Les principes généraux du DOO en matière commerciale
- Les localisations préférentielles pour le développement commercial
- Les centralités commerciales des polarités urbaines et rurales
- Les secteurs d'implantation périphériques
- Les secteurs diffus
- Les secteurs de logistique

Les deux sessions de travail ont porté notamment sur les questions des localisations préférentielles pour le développement commercial.

## **3. La conférence générale du SCoT**

Lors de la conférence du 8 juillet 2022, plus d'une centaine d'élus des 13 intercommunalités du Sud Meurthe-et-Moselle se sont réunis à la Cité des paysages de Sion pour la conférence générale du SCoT.

Les partenaires institutionnels, socioprofessionnels et l'ensemble des maires et élus des conseils communautaires à l'échelle de la Multipole étaient invités à ce temps fort pour :

- Partager les enjeux et l'état d'avancement de la révision du SCoT
- Présenter et valoriser les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).

- Prendre en compte les attentes, les questionnements, les points d'attention des élus des différentes collectivités.
- Echanger sur les enjeux relatifs à la sobriété foncière

A cette occasion, le géographe Martin Vanier, spécialiste des questions de coopérations inter-territoriales est venu apporter son témoignage et proposer un regard extérieur sur la démarche du Sud Meurthe-et-Moselle.

En synthèse de cette conférence, la Multipole a établi un document « Point d'étape de la révision du SCoT » qui a été adressé aux 434 communes, aux 13 intercommunalités et à l'ensemble des partenaires de la révision.

Voici le lien d'accès au bilan :

<https://www.nancysudlorraine.fr/UserFiles/File/scot/revision/2022-09-scotsud54-etape-revisionvdef.pdf>

#### **4. Le débat en comité syndical sur le DOO**

A l'issue de ces 3 séquences thématiques, la réunion du comité syndical du 15/10/2022 a donné lieu à une présentation synthétique des propositions à intégrer au DOO et à un débat ouvert, notamment sur les objectifs de sobriété foncière.

A partir de ces orientations et des derniers arbitrages rendus par la Coop13, une première version du DOO a été établie et publiée début décembre 2022.

#### **5. Réunions avec les personnes publiques associées et réunions techniques**

Durant ces travaux relatifs au DOO et DAACL, plusieurs réunions techniques rassemblant les intercommunalités et les PPA se sont tenues, permettant d'intégrer des contributions, des améliorations de rédaction et de tenir compte de recommandations spécifiques.

Les PPA ont également pu formuler des contributions écrites, à partir de la première version du DOO diffusée à partir de décembre 2022 qui a permis d'établir une 2<sup>e</sup> version du DOO en juillet 2023.

Réunion	Date
Réunion technique élargie (PPA et EPCI) – premier volet du DOO	27 janvier 2023
Commission territoire (élus du conseil départemental)	Février 2023
Réunion technique élargie (PPA et EPCI) – second volet du DOO	02 mars 2023
Réunion bilatérale Chambre d'agriculture	30 mars 2023
Réunion bilatérale Région	13 avril 2023
Réunions spécifiques avec la DDT	Toutes les 6 semaines à deux mois depuis 2020

A partir de la 2<sup>e</sup> version du projet de DOO établie en juillet 2023, **une réunion officielle des Personnes publiques associées s'est tenue le 15 septembre 2023** en matinée afin de recueillir les derniers avis des partenaires

En complément à cette réunion avec les PPA, une réunion de concertation avec les acteurs socioprofessionnels, associations et conseils de développement s'est tenue le 15 septembre pour recueillir leurs avis sur la 2<sup>e</sup> version du DOO. Elle a rassemblé environ 10 participants.

### III. LA CONCERTATION ELARGIE A PARTIR DE LA PREMIERE VERSION DU PRE-DOO

A partir de décembre 2022, une première version du DOO et une deuxième version du PAS ont été établies et mises en ligne sur le site de la Multipole.

Ces documents ont été diffusés à l'ensemble des élus du comité syndical, aux présidents de chaque intercommunalité membre de la Multipole et aux personnes publiques associées.

Les manifestations publiques ont été organisées sur chacune des intercommunalités membres (*annexe n°2*). Ces manifestations publiques sont de trois formes différentes :

- La tournée des EPCI (A)

Intercommunalité	Date
Communauté de communes Meurthe Mortagne Moselle	19 novembre 2022
Communauté de communes Terres Toulaises	12 janvier 2023
Communauté de communes du Sel et Vermois	26 janvier 2023
Communauté de communes Seille et Grand Couronné	
Métropole du Grand Nancy	
Communauté de communes du Pays du Saintois	02 février 2023
Communauté de communes du Pays du Sânon	06 février 2023
Communauté de communes du Bassin de Pompey	07 février 2023
Communauté de communes de Lunéville à Baccarat	08 février
Communauté de communes du Colombey et Sud Toulais	09 février 2023
Communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson	
Communauté de communes de Vezouze en Piémont	13 février 2023
Communauté de communes de Moselle et Madon	23 février 2023

- Les événements publics (B)

Evènement	Dates	Commune d'accueil	EPCI	Thématique
Conférence- débat	15 mars 2023	Nancy	Métropole du Grand Nancy	Fonctionnalité des sols et aménagement territorial
Apéro- débat	07 juin 2023	Lunéville	CC Lunéville à Baccarat	Approche multithématique :  - Transitions - Equilibres et complémentarités - Qualité de vie
	08 juin 2023	Nancy	Métropole du Grand Nancy	
	20 juin 2023	Pont-à-Mousson	CC Bassin de Pont-à- Mousson	
	04 juillet 2023	Hénaménil	CC Sânon	
Balades paysages	06 mai 2023	Badonviller	CC Vezouze-en-Piémont	Énergies
	03 juin 2023	Fraisnes-en- Saintois	CC Pays du Saintois	Alimentation
	13 juin 2023	Toul	CC Terres Toulaises	Industrie (réindustrialisation)
	14 juin 2023	Varangéville	CC Sel-et-Vermois	Mobilités
	17 juin 2023	Liverdun	CC Bassin de Pompey	Industrie (reconversion friches)
Rendez-vous itinérants	04 juin 2023	Clémery	CC Seille et Grand Couronné	Sensibilisation des habitants au SCoT
	01 juillet 2023	Allamps	CC Pays du Colombey et du Sud Toulais	
	03 juin 2023	Messein	CC Moselle-et-Madon	
	22 juin 2023	Damelevières	CC Meurthe, Mortagne et Moselle	

## **A. La tournée des EPCI (janvier-mars 2023)**

Sur le même principe que lors la première tournée EPCI réalisée au printemps 2021, le président et les vice-présidents de la Multipole en charge de la révision du SCoT ont rencontré chacune des 13 intercommunalités, de janvier à mars 2023.

Cette tournée était l'occasion de présenter les principales orientations et dispositions intégrées à la 1<sup>ère</sup> version du DOO soumise à la concertation

Ces rendez-vous ont permis de rencontrer et d'échanger avec près de 400 élus des treize intercommunalités dans le cadre de conférences des maires, de conseils communautaires ou d'assemblées générales des conseillers municipaux.

A l'issue de ces rendez-vous, les EPCI ont pu apporter des contributions écrites complémentaires. 10 contributions écrites ont été réceptionnées entre janvier et juin 2023.

## **B. Les réunions Coop 13 – printemps-automne 2023**

Afin de faire le bilan de cette tournée, de prendre en compte l'ensemble des contributions des intercommunalités et des partenaires, de synthétiser et d'arbitrer les points d'évolution attendus dans les dispositions du DOO et du PAS, plusieurs réunions de la Coop 13 se sont tenues au cours de l'année 2023 :

- Le 31 mars 2023
- Le 25 mai 2023
- Le 22 septembre 2023
- Le 10 novembre 2023

Ces différentes réunions ont permis de faire évoluer et d'améliorer l'écriture du document à chaque étape.

A noter qu'entre les réunions du 22/09 et du 10/11/2023, 7 nouvelles rencontres ont eu lieu entre l'équipe de la Multipole et les intercommunalités qui le souhaitent (conférence des maires, exécutif communautaire ou sous une autre forme).

Chaque réunion permettant à la fois de mieux partager les propositions du SCoT en révision et de tenir compte des points d'attention spécifique de l'EPCI concerné.

## **C. Les événements publics (printemps-été 2023)**

A partir de mars 2023, la Multipole a organisé plusieurs événements et manifestations, afin d'élargir la mobilisation citoyenne dans la démarche de révision du SCoT et inviter à y contribuer.

## 1. Les balades paysages

### a) Présentation

La Multipole Nancy Sud Lorraine a organisé différentes manifestations extérieures prévues aux mois de mai et juin 2023. Ces manifestations ont pris la forme de « balades paysages » ayant pour objectif **d'illustrer les enjeux du SCoT révisé** sur quatre thématiques : énergie, mobilité, alimentation et industrie. Au total, cinq balades ont eu lieu sur les territoires suivants :

- Communauté de communes de Vezouze-en-Piémont
- Communauté de communes du Sel et Vermois
- Communauté de communes de Terres Toulaises
- Communauté de communes du Bassin de Pompey
- Communauté de communes du Pays du Saintois

Pour chaque balade, un itinéraire d'environ deux kilomètres a été préalablement défini.

Au début de chaque balade, une introduction réalisée par le président de la Multipole ou un vice-président rappelait les objectifs de l'aménagement territorial dans un contexte de sobriété (foncière et énergétique), la place du SCoT et son rôle.

#### Objectifs

---

L'objectif poursuivi est de réunir des habitants des territoires concernés (Commune et Communauté de Communes) afin qu'ils puissent participer au projet de territoire du Sud Meurthe-et-Moselle. L'idée est que les habitants contribuent aux réflexions attachées aux enjeux territoriaux.

Ces balades sont à la fois des espaces de découvertes, de sensibilisation, d'échanges et de débats.

#### Destination

---

Ces matinées et soirées étaient consacrées à une rencontre avec les habitants du territoire. Afin de rassembler un maximum de personnes, une diffusion de flyers et d'affiches a été réalisée sur chacune des communautés de communes via :

- Intramuros
- Facebook
- Site internet des communautés de communes / communes
- Distributions des supports dans des lieux stratégiques : pharmacie, boulangeries, maisons médicales, ...

La Multipole a diffusé l'information par mail, ses réseaux sociaux (Facebook et LinkedIn)

Ces balades étaient également l'occasion de réunir des élus des territoires afin de présenter l'exemplarité de projets ciblés, à des fins pédagogiques.

Les supports de communication pour les balades paysages et réunions publiques disposent tous de la même trame graphique, réalisée par l'agence de communication *Sur les Toits* avec qui la Multipole a déjà travaillé.

Flyer et affiche diffusés pour la balade relative à l'alimentation :



Affiche      Flyer

### Déroulement et modalités

Ces balades étaient animées à la fois par les représentants politiques et techniques des territoires ciblés. Pour chacune des balades les élus et techniciens de la Multipole étaient chargés de présenter les enjeux du SCoT révisés et de répondre aux différentes interrogations des citoyens.

Ces balades ont été co-animées par Citoyens et Territoires, réseau de développement local, chargé de réunir élus, acteurs associatifs, agents des collectivités et citoyens afin de coconstruire les transitions.

## b) Retour des balades paysages

*Un document de synthèse de ces balades paysages a été établi par Citoyens et territoires à retrouver sous ce lien :*

<https://www.nancysudlorraine.fr/UserFiles/File/scot/revision/concertation/livrable-balades-paysageres-scot-multipole-sud-lorraine-1.pdf>

Au total, l'ensemble des balades paysages a réuni une centaine de personnes habitants, élus et organisateurs confondus.

Thématique	Date	EPCI	Commune	Nombre de personnes présentes
Energie	6 mai 2023	Communauté de communes de Vezouze-en-Piémont	Badonviller	36
Alimentation	3 juin 2023	Communauté de communes du Pays du Saintois	Fraisnes-en-Sainctois	20
Réindustrialisation	13 juin 2023	Communauté de communes de Terres Toulaises	Toul	10
Mobilité	14 juin 2023	Communauté de communes du Pays du Sel-et-Vermois	Varangéville	10
Friches	17 juin 2023	Communauté de communes du Bassin de Pompey	Liverdun	15
<b>Total</b>				<b>91</b>

Cette forme de concertation a trouvé un intérêt dans son approche informelle. La parole citoyenne était davantage mise en avant et valorisée. Un public large a pu être réuni pour ces cinq balades : enfants, jeunes adultes, retraités, élus et partenaires.

L'avantage de cette forme de concertation et que les habitants inscrits à ces balades avaient préalablement connaissance des thématiques abordées, renforçant ainsi la richesse des échanges

## 2. Les apéro-débats

Les « apéro-débats » ont été organisés en respectant une même méthodologie pour les quatre événements (1). Les retours de ces manifestations ont permis de construire de nouveaux débats entre différents acteurs du territoire (2).

### a) Présentation

En parallèle des balades paysages, la Multipole a organisé des apéros-débats de juin à juillet. Ces événements ont été pensés de façon à pouvoir sensibiliser la société civile au SCoT dans plusieurs dimensions. Quatre apéro-débats ont eu lieu sur les territoires suivants :

- Communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson
- Communauté de communes du Pays du Sânon
- Communauté de communes de Lunéville à Baccarat
- Métropole du Grand Nancy

Chaque apéro-débat a été organisé de la même manière sur les quatre territoires susmentionnés.

Avec à l'appui divers supports de présentation, les apéro-débats ont pris la forme d'expositions avec des membres de la Multipole disponibles pour répondre aux diverses interrogations qui sont nées des supports visuels.

Les grandes orientations abordées sont :

- **Les transitions** : énergétiques et foncières
- **Les équilibres et les complémentarités** entre développement économique équilibré, mobilités plus durables et développement résidentiel plus qualitatif et diversifié.
- **La qualité de vie** : amélioration de la qualité de vie et du bien-être des habitants

## Objectifs

---

L'objectif poursuivi est de réunir des habitants des territoires concernés (Commune et Communauté de Communes) afin qu'ils puissent participer au projet de territoire du Sud Meurthe-et-Moselle. Organisés différemment, ces apéro-débats poursuivent les mêmes objectifs que les balades réalisées en parallèle sur d'autres territoires. A la

seule différence, les sujets de débats sont plus élargis et invitent les habitants à conduire d'eux même les discussions.

## Destination

Ces soirées étaient consacrées à une rencontre tant avec les habitants que les acteurs de l'aménagement du territoire.

Afin de communiquer sur ces événements, le même mode opératoire que pour les balades a été employé.

Des flyers et des affiches ont été diffusés sur chacune des communautés de communes concernées via :

- Intramuros
- Facebook
- Site internet des communautés de communes / communes
- Distributions des supports dans des lieux stratégiques : pharmacie, boulangeries, maisons médicales, ...
- Réseaux sociaux de la Multipole (Facebook et LinkedIn)

Supports de communication pour l'apéro-débat à Lunéville :



## Déroulement et modalités

---

En amont, divers supports ont été travaillés afin de proposer des pistes d'échanges et susciter des interrogations des habitants.

Les apéro-débats étaient ainsi organisés en deux temps. Le premier était consacré à une présentation des grands objectifs du SCoT. Le second était consacré au débat, à la prise de parole des habitants et des élus du territoire.

Les pistes de réflexion étaient apportées par des propositions de questions sur les sujets des transitions, des équilibres et de la qualité de vie.

Voici ci-dessous, le support de questions relatif aux transitions :



### LES TRANSITIONS

*une Multipole plus sobre et résiliente*

Le SCoT a pour objectif de s'inscrire dans un nouveau mode de développement :

- **Plus sobre** avec une organisation territoriale et des principes d'urbanisation qui limitent les consommations en foncier et en énergie.
- **Plus résilient** qui gère durablement ses ressources et préserve son environnement pour garantir les besoins et le cadre de vie des générations futures.



### Débat

- ▶ *Comment réussir à mieux protéger notre biodiversité ?*
- ▶ *Comment réduire nos consommations énergétiques et organiser la transitions vers les énergies renouvelables ?*
- ▶ *Quelles formes d'habitat privilégier pour demain ? Comment répondre aux besoins du territoire en préservant les sols ?*

Le second ensemble de supports (*annexe n°3*), sous forme de trois affiches, faisait état de constats chiffrés sur chacune des trois grandes thématiques abordées (transitions, équilibres et qualité de vie). L'objectif était de permettre une déambulation des participants et de pouvoir échanger spontanément autour des trois tables sur lesquelles étaient placées les affiches.

#### b) Retour des apéros-débats

Les apéro-débats ont réunis près de soixante personnes réparties de la manière suivante :

Dates	Commune	EPCI	Nombre de participants
07 juin 2023	Lunéville	CC Lunéville à Baccarat	12
08 juin 2023	Nancy	Métropole du Grand Nancy	12
20 juin 2023	Pont-à-Mousson	CC Bassin de Pont-à-Mousson	15
04 juillet 2023	Hénaménil	CC Sânon	15
			<b>Total</b>
			<b>54</b>

Ces manifestations ont permis de regrouper élus, habitants, techniciens autour des grands enjeux de l'aménagement du territoire. En plus d'une sensibilisation des habitants, un dialogue important s'est créé pour permettre à la société civile de mieux se saisir des différentes problématiques dans les projets d'aménagement.

Des questionnements ont été posés sur diverses thématiques : le développement des services de santé en milieu rural, le maintien d'une qualité de vie au regard des enjeux démographiques, allier préservation de l'environnement et créations de logements.

Il ressort de ces apéro-débats quelques points communs : préoccupation par rapport à l'adaptation des logements aux besoins de la population qui évoluent, l'accessibilité aux services (notamment la santé) ou encore sur les questions d'énergie.

Les supports de communication ont permis d'aborder les enjeux du SCoT de façon pédagogique et compréhensible par tous.

### 3. Les rendez-vous itinérants

Les « rendez-vous itinérants » ou « stands » ont été organisés en respectant une même méthodologie pour les quatre événements (1). Les retours de ces manifestations ont contribué à informer et partager aux habitants le rôle d'un schéma de cohérence territorial (2).

#### a) Présentation

Ces rendez-vous itinérants, sous forme de stand, ont été pensés pour aller directement à la rencontre des citoyens des territoires des Communautés de Communes de :

- Seille et Grand Couronné
- Pays du Colombey et du Sud Toulinois
- Moselle-et-Madon
- Meurthe, Mortagne et Moselle

Pour ces événements, plusieurs supports ont été pensés pour exposer les grandes orientations du SCoT pour les vingt prochaines années.

#### Objectifs

---

A travers les supports utilisés également pour les apéro-débats, les affiches servaient à interpeller les passants des marchés locaux et de Festivélo'MM.

#### Destination

---

Ces événements sont destinés aux habitants afin de les sensibiliser aux enjeux de l'aménagement du territoire et pour découvrir le champ d'action de la Multipole, porteuse du SCoT.

La diffusion de ces événements a été réalisée en prenant directement contact avec les quatre communautés de communes concernées qui par elle-même ont diffusé l'information aux habitants. De plus, des parutions d'articles à l'Est républicain ont été réalisées au sein de la rubrique « Pour sortir ».

#### Déroulement et modalités

---

Par le biais de ces affiches étaient transmises les données relatives aux trois grandes orientations du SCoT comme :

- La répartition de la biodiversité sur le territoire Sud 54
- Le constat de l'artificialisation des sols

- Les équilibres démographiques
- Les principaux flux de déplacements au sein du territoire
- La répartition de l'offre de services et de la population au sein du territoire

En transmettant ces données, les participants étaient libres de s'en munir afin de construire les réflexions et de participer aux débats autour des enjeux du territoire à l'horizon 2040. De plus, des kakémonos étaient exposés pour sensibiliser la population aux actions menées par la Multipole, sur le rôle du SCoT et ses impacts dans la vie quotidienne des habitants.

Dates	Commune	EPCI	Nombre de participants
03 juin 2023	Messein	CC Moselle-et-Madon	5
04 juin 2023	Clémery	CC Seille et Grand Couronné	13
22 juin 2023	Damelevières	CC Meurthe, Mortagne et Moselle	13
01 juillet 2023	Allamps	CC Pays du Colombey et du Sud Toulais	9
<b>Total</b>			<b>40</b>

#### b) Retour des rendez-vous itinérants

Au total, les rendez-vous itinérants ont permis une rencontre entre les habitants et les élus du territoire afin de sensibiliser aux enjeux de l'urbanisme de demain.

Une quarantaine de personnes ont pu échanger et émettre leur avis sur les orientations portées par le SCoT.

Ces rendez-vous ont donné l'occasion de faire connaître le SCoT et valoriser les démarches de planification de l'aménagement du territoire à un public élargi qui ne venait pas spécifiquement pour cela.

#### 4. Conférence « Sol ou foncier, quel projet de territoire à l'heure de la sobriété ? »

La Multipole Nancy Sud Lorraine a animé le 14 mars 2023 une conférence-débat autour de la sobriété foncière à l'amphithéâtre de l'Ecole des Mines Nancy.

Cette conférence a été réalisée à l'aide de la participation de l'Université de Lorraine et SOL&CO. Des réflexions ont été partagées par des spécialistes des sols sur leur prise en compte dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme.

Elle a rassemblé environ 40 personnes dont des étudiants, des techniciens, des élus et des habitants.

Ce temps a permis d'aborder divers sujets :

- Pourquoi est-il si important de prendre soin des sols ?
- Comment valoriser les services environnementaux qu'ils rendent ?
- Comment transformer notre rapport au foncier et aux sols dans les projets d'urbanisme et d'aménagement ?

A l'issue de cette conférence, des supports ont été transmis aux participants et diffusés sur les réseaux sociaux de la Multipole (Plaquette de la conférence, les supports de présentations des intervenants et le replay de la conférence). Cette large diffusion permet aux personnes indisponibles le jour de la conférence de pouvoir bénéficier des regards des spécialistes.

Il ressort de cette conférence des interrogations et des inquiétudes quant à l'équilibre à trouver entre sobriété foncière et développement de la qualité de vie des habitants.

Cette conférence est démonstrative de la nécessité du développement d'un dialogue dans la construction des projets de territoire, tant avec la société civile, les élus et que les techniciens.

## IV. LES REGISTRES ET SUPPORTS DE CONCERTATION

Des outils numériques ont été mis à disposition afin d'assurer une permanence et une continuité dans la concertation de la révision du schéma de cohérence territoriale suite à la publication faites aux annonces légales le 27 décembre 2019.

Plusieurs dispositifs ont été mis en place afin de procéder à une participation citoyenne tout au long de la révision du SCoT :

- Les support numérique (A)
- Les supports papiers (B)
- Les registres numériques (C)
- Les registres papiers (D)

### A. Les supports numériques

Le dossier de concertation, disponible sur **le site internet de la Multipole ([www.nancysudlorraine.fr](http://www.nancysudlorraine.fr))** a été mis à jour tout au long des trois années de révision du SCoT. La mise en ligne de l'évolution du dossier de concertation a permis de partager les avancées de la révision du SCoT. L'ensemble des documents étaient accessibles en téléchargement au sein de la rubrique « Révision SCoT »

A noter que depuis le début de la révision, 11 495 utilisateurs ont parcouru le site internet de la Multipole.

Enfin, les webinaires évoqués précédemment ont été mis en ligne pour permettre leur consultation par tous et pendant toute la procédure de révision du SCoT.

### B. Les supports papier

Suite à l'élaboration de **la première version du pré-PAS**, des plaquettes ont été diffusées à l'ensemble des communes et des intercommunalités. Ces plaquettes contenaient les éléments suivants :

- Le SCoT
- Les enjeux de concertation
- Une invitation à la participation
- Les grands enjeux du territoire d'ici 2040
- Les acteurs de la révision du SCoT
- Le devenir des contributions

Suite à l'élaboration de **la seconde version du pré-PAS** et à la première version du pré-DOO des nouvelles plaquettes ont été diffusées à l'ensemble des communes et des intercommunalités. Ces plaquettes contenaient les éléments suivants :

- Le SCoT
- Les enjeux de concertation
- **L'état des avancées de la révision**
- Une invitation à la participation
- **Les grands enjeux du territoire d'ici 2040 (modifiés)**
- Les acteurs de la révision du SCoT
- Le devenir des contributions

## C. Les registres numériques

### 1. Cartodébat

La conférence de presse du 9 mars 2021 avait pour objet de présenter en détail les enjeux de la révision du SCoT et l'ensemble des actions de concertation prévues, dont cartodébat.

Cartodébat est une plateforme numérique de concertation. Ce mode de concertation permet à la fois de recueillir les avis, observations et remarques des citoyens et des acteurs de l'aménagement du territoire.

Cette plateforme, déployée du 9 mars 2021 jusqu'à l'arrêt du projet a permis l'ouverture de débats et de créer un dialogue dans la construction d'un projet de territoire commun. Il sert de recueil à la parole citoyenne.

Cartodébat, directement accessible depuis le site internet de la Multipole, se compose d'une partie consacrée à cinq ateliers abordant l'ensemble des grandes thématiques du SCoT (habitat, santé, commerce, qualité de vie, biodiversité, énergies et transitions). Cette partie est la retranscription des ateliers qui se sont déroulées dans le cadre de l'élaboration du PAS.

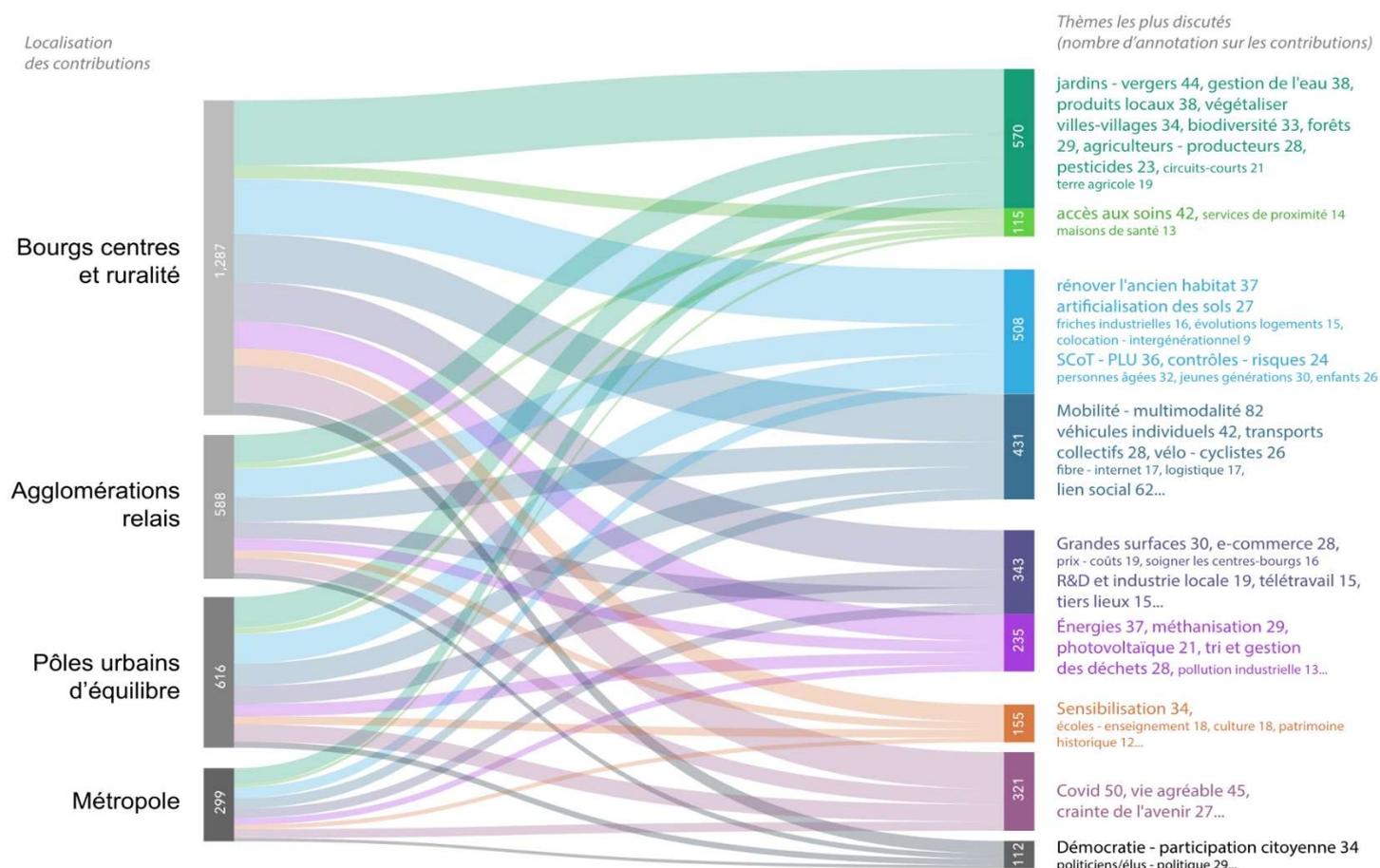
Une autre partie de la plateforme est consacrée à un espace d'expression libre catégorisé par établissement public de coopération intercommunale.

La troisième partie permet aux participants de répondre plus précisément à des questions spécifiques comme : « *comment favoriser le bien-être de tous les habitants* », « *comment développer et mieux répartir les richesses* » ou « *comment être à la hauteur des défis écologiques et climatiques ?* ».

Une centaine de personnes ont répondu par le biais de micros-trottoirs à ces questions. Ces entretiens semi-directifs ont permis de recueillir les points de vue d'une centaine d'habitants du territoire sur leur perception et leurs attentes quant au devenir du SCoT Sud 54 d'ici 2040.

Les entretiens avaient pour cible un public géographiquement diversifié, notamment des publics plus éloignés des espaces institutionnels de concertations (jeunes, usagers de services en milieu rural, ...).

## Représentation des thèmes les plus discutés en fonction de la localisation des personnes ayant participées au débat :



Retrouvez via l'adresse suivante l'accès à la plateforme Cartodébat ainsi qu'au bilan de la concertation grand public : <https://cartodebat.fr/scotsud54/>

### 2. Le registre mail

Conformément aux modalités de concertation, la Multipole a créé une adresse mail pour recevoir les avis et observations de l'ensemble des habitants du territoire Sud54.

L'adresse [revisionSCoTSud54@nancysudlorraine.fr](mailto:revisionSCoTSud54@nancysudlorraine.fr) a été diffusée à chacune des instances de concertation et a également été partagée sur le site internet de la Multipole.

Quatre retours ont été réceptionnés à travers ce registre.

Ces retours étaient pour l'essentiel interrogations liées au calendrier de la révision du SCoT et à des interrogations sur les orientations portées par le SCoT au sujet des énergies renouvelables.

## **D. Les registres papier**

Par le biais d'un courrier écrit, chaque intercommunalité membre a été invitée à mettre à disposition un cahier faisant office de registre accompagné du dossier de concertation.

A noter qu'aucune observation écrite n'a été émise par ce biais.

## V. SYNTHÈSE

### A. Diffusion médiatique

Tout au long du processus de révision du SCoT, de nombreuses publications ont été réalisées par le biais de médias, notamment de presses écrites locales. Cette diffusion contribue à informer les 560 000 habitants concernés de la révision du SCoT.

En voici une liste non exhaustive :

Média	Date de publication	Sujet
Le Paysan Lorrain	10 mars 2021	« <i>Aménagement du territoire, SCoT Sud 54 va être revu</i> » (Procédure de révision du SCoT)
La Semaine	11 mars 2021	« <i>Quel territoire voulons-nous en 2040 ?</i> » (Procédure de révision du SCoT)
Le Paysan Lorrain	12 mars 2021	« <i>Le SCoT sud 54 va être revu</i> » (Procédure de révision du SCoT)
Les Tablettes Lorraines	16 mars 2021	« <i>Multipole Nancy Sud Lorraine : le Scot au conseil de révision</i> » (Procédure de révision du SCoT)
Les Tablettes Lorraines	25 mars 2021	« <i>Les territoires en mode transition au pluriel...</i> » (Procédure de révision du SCoT)
L'Est Républicain	25 mars 2021	« <i>Urbanisme, mobilités, écologie, économie : donnez votre avis sur ces thématiques</i> » (Procédure de révision du SCoT)
Les Tablettes Lorraines	21 décembre 2021	« <i>La Multipole Nancy Sud Lorraine fixe ses grandes orientations</i> » (Procédure de révision du SCoT)
L'Est Républicain	21 mars 2023	« <i>Sol ou foncier, quel projet de territoire à l'heure de la sobriété ?</i> » (Conférence du 14 mars 2023)
Le Paysan Lorrain	13 avril 2023	« <i>La sobriété foncière en question</i> » (Conférence du 14 mars 2023)
L'Est Républicain	17 mai 2023	« <i>Des balades pour dessiner le schéma de cohérence territoriale</i> » (Balade paysages et énergies)
L'Est Républicain	07 juin 2023	« <i>Dans les pas du passé et présent industriels</i> » (Balade paysages et réindustrialisation)
L'Est Républicain	10 juin 2023	« <i>Balade découverte des paysages ruraux</i> » (Balade paysages ruraux et alimentation)
L'Est Républicain	14 juin 2023	« <i>Balade paysages et friches</i> »
L'Est Républicain	17 juin 2023	« <i>Bruno Minutiello, vice-président du Syndicat mixte Nancy Sud Lorraine : « Une population stable pour 2040, ce serait déjà bien »</i> » (Apéro-débat à Lunéville)
L'Est Républicain	03 juillet 2023	« <i>Le marché de producteurs accueille la Multipole Nancy Sud Lorraine</i> » (Rendez-vous itinérant à Allamps)

## B. Que retenir des trois années de concertation ?

En 2019, le Comité Syndical a fixé les objectifs et modalités de concertation afin de permettre à l'ensemble de la population du territoire de prendre connaissance de la démarche de révision du SCoT et d'y apporter sa contribution.

Les contributions directes et indirectes ont permis de mettre en valeur et de hiérarchiser les sujets de préoccupations du territoire Sud Meurthe-et-Moselle d'ici 2040.

La Multipole a mis en œuvre la concertation telle que définie par le Comité Syndical.

- Un public large a été associé et sollicité pour aborder les thématiques et enjeux du territoire : entretiens, webinaires et manifestations publiques (balades, apéro-débats, rendez-vous-itinérants).
- Un public large a été associé au projet de SCoT : habitants, personnes publiques associées, élus des communes et des intercommunalités, techniciens...
- Ce large public pouvait, tout au long de la révision, apporter des observations ou remarques, à travers différents canaux.
- Les outils de concertation mis en place ont répondu aux objectifs d'accessibilité de la démarche : plaquettes, webinaires, panneaux, ...
- Les 13 intercommunalités ont été invitées à laisser un cahier faisant office de registre permettant à tous d'apporter des observations.
- La plate-forme spécifique de contribution en ligne « Cartodébat » a été mise en place.
- Une adresse électronique spécifique à la révision du SCoT a également été mise en place.
- Le site internet et le dossier ont été actualisés au cours des différentes étapes d'avancement du projet de SCoT.
- Plusieurs versions de pré-PAS et du pré-DOO ont été diffusées dès leur élaboration à l'ensemble des intercommunalités et des communes du Sud 54.
- Deux tournées d'intercommunalités ont été réalisées pour les étapes concernant le PAS et le DOO.
- Des manifestations publiques ont eu lieu dans le cadre de la concertation élargie.
- La presse a relayé, au cours de la procédure, les événements majeurs liés aux étapes de la révision.

Il ressort de la concertation une très forte implication de l'ensemble des élus du comité syndical de la Multipole, des intercommunalités membres et des communes, des acteurs socioprofessionnels associés et des techniciens.

## ANNEXES

### Annexes 1 : délibération du comité syndical du 12 décembre 2019

## **Syndicat mixte de la Multipole Sud Lorraine Délibération du Comité Syndical**

**Objet : Prescription de la première révision  
du SCOT Sud Meurthe-et-Moselle:  
objectifs poursuivis et modalités de  
concertation**

**Séance du 12 décembre 2019**

**Délibération N° : 1**

**Rapporteur : Le Président**

### **Exposé des motifs**

Vu la loi n°2000-1018 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000,  
Vu la loi n°2003-590 Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003,  
Vu la loi n°2010-788 portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010,  
Vu la loi n°2014-366 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014,  
Vu la loi n°2014-1170 d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014,  
Vu la loi n°2014-626 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises du 18 juin 2014,  
Vu la loi n°2016-1087 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.103-2 et suivants, L. 143-1 et suivants, L. 143-28, L. 143-29 et L. 143-30, R143-1 et suivants, pris dans leur version applicable à la présente procédure,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de la Multipole Sud Lorraine en vigueur,  
Vu la délibération du Comité Syndical du 14 décembre 2013 adoptant le Document d'Aménagement Commercial du SCoT Sud Meurthe-et-Moselle,  
Vu la délibération du Comité Syndical du 14 décembre 2013 approuvant le SCoT Sud Meurthe-et-Moselle,

Vu l'analyse des résultats de l'application du SCoT en vigueur et débattu (rapport complet en annexe de la délibération). Les élus ont notamment partagé les résultats en Comité Syndical du 5 octobre 2019 sur les thématiques suivantes :

- La démographie ;
- L'habitat ;
- La consommation foncière
- Les transports et déplacements ;
- L'environnement ;
- Les implantations commerciales ;

Considérant les enjeux du territoire mis en lumière à la suite de l'analyse des résultats de l'application du SCoT en vigueur pour la période 2013-2019,

Considérant que cette analyse concertée confirme la nécessité de réajuster le projet de territoire au regard des évolutions à apporter au document,

Considérant la nécessité pour le SCoT Sud Meurthe-et-Moselle d'intégrer les dispositions législatives issues des lois récentes,

Considérant la nécessité pour le SCoT Sud Meurthe-et-Moselle de se mettre en compatibilité ou de prendre en compte les documents et schémas de rang supérieur tels que le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la région Grand Est (SRADDET) actuellement en cours d'adoption, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhin-Meuse 2016-2021 (SDAGE), le Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI),

Considérant la nécessité pour le SCoT Sud Meurthe-et-Moselle de transposer les dispositions pertinentes de la nouvelle Charte du Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL) sur 36 communes,

Il est proposé d'engager la 1<sup>ère</sup> révision du SCoT Sud Meurthe-et-Moselle, conformément à l'article L. 143-29 du Code de l'urbanisme, selon les objectifs et les modalités de concertation suivantes.

### **Les objectifs de la révision du SCoT**

La révision doit permettre de revisiter la stratégie d'aménagement définie dans le SCoT Sud Meurthe-et-Moselle approuvé en 2013, sans remettre en cause les principes fondateurs et en s'appuyant sur les acquis des coopérations territoriales développées depuis 2013 à travers le syndicat mixte de la Multipole Nancy Sud Lorraine. Il est ainsi proposé de faire évoluer ou de définir de nouvelles orientations pour :

- **Définir les grands enjeux du territoire à 20 ans** et adapter le SCoT Sud Meurthe-et-Moselle à ces enjeux stratégiques.
- **Revisiter ou approfondir** certaines thématiques et notamment :
  - Réévaluer l'ambition démographique et les objectifs de logements à produire en tenant compte d'une dynamique démographique réaliste et des besoins des ménages.
  - Consolider l'armature territoriale multipolaire du territoire et les fonctions des pôles structurants et leur accessibilité, en assurant l'équilibre de développement entre ces différents pôles et les solidarités territoriales.
  - Confirmer la priorité donnée à la mobilité durable et aux aménagements multimodaux nécessaires à une meilleure organisation des transports. Il s'agira notamment d'assurer l'accessibilité des différentes polarités, de favoriser le développement des mobilités actives et partagées, mais également de prendre en compte l'évolution des pratiques de mobilité.
  - Poursuivre la politique de préservation du foncier qui vise à limiter l'étalement urbain et définir les objectifs de modération de la consommation foncière par secteurs géographiques dans le DOO, en corrélation avec les possibilités de renouvellement urbain et les objectifs de densité minimale. Intégrer une réflexion qualitative sur la préservation des sols, en lien avec les enjeux écologiques et climatiques.
  - Prendre en compte les mutations des pratiques de consommation et l'enjeu de reconquête des centralités pour concevoir la politique d'aménagement commercial et préciser les modalités d'accueil des activités artisanales et commerciales (DAAC).

- Réévaluer la stratégie foncière de développement économique en corrélation avec la politique de préservation du foncier.
- **Renforcer le volet lutte contre le changement climatique du SCoT Sud Meurthe-et-Moselle.** Face aux risques et aux dérèglements climatiques et écologiques de court, moyen et long termes, il est nécessaire de construire des territoires plus sobres, moins vulnérables et plus autonomes. Pour cela, le SCoT devra :
  - Permettre la transition énergétique à l'échelle du territoire du SCoT en favorisant la sobriété énergétique et la production d'énergies renouvelables, en tenant compte des objectifs des Plans Climats Air Energie Territoriaux (PCAET) en cours d'élaboration.
  - Intégrer le Projet Alimentaire Territorial et élaborer une cartographie des enjeux agricoles et alimentaires dans le SCoT. Définir des objectifs pour favoriser l'agriculture de proximité et les circuits courts, pour optimiser la chaîne logistique alimentaire (production, transformation, distribution).
  - Adapter l'armature des continuités écologiques au regard du changement de périmètre du volet trames verte et bleue du SRADDET Grand Est s'il est approuvé, voire des études plus précises menées dans le cadre des PLUi en cours d'élaboration sur le territoire du SCOT,
  - Concevoir l'aménagement des espaces pour tous les usages (habitat, économie, commerce, espaces publics, infrastructures...) dans une approche de gestion du risque, de résilience ainsi que de performance environnementale.
- **Adapter l'outil SCoT Sud Meurthe-et-Moselle, pour rendre son application plus pratique et plus efficiente à l'échelle des EPCI** en matière d'habitat, d'accueil d'activités économiques et de modération de la consommation foncière. Permettre que le SCOT soit un facilitateur des démarches qualitatives en matière d'urbanisme et d'environnement.
- **Renforcer la dimension intégratrice du SCoT** par la mise en compatibilité ou la prise en compte des plans, programmes et schéma tel que prévus par le Code de l'urbanisme et intervenus depuis l'approbation du SCoT.
- **Actualiser l'ensemble des documents du SCoT** en fonction des nouvelles données disponibles.
- **Doter le Sud54 d'un document conforme aux exigences législatives** et prendre en compte toutes les autres évolutions qui pourraient intervenir durant la durée de la révision.

### **Modalités de concertation**

Le processus qui sera mis en œuvre pour la révision du SCoT jusqu'à ce que le projet soit arrêté et mis à enquête publique se déroulera selon les modalités de concertation suivantes :

- Dépasser la technicité de l'outil SCoT pour aborder les thématiques et enjeux du territoire auprès d'un large public en veillant à adopter une démarche très pédagogique.

- Mobiliser un large public – acteurs de la société civile, conseils de développement, habitants et élus – permettant d’accéder aux informations relatives au projet de révision du SCoT et d’y apporter sa contribution.
- Proposer des formes et des outils de concertation qui puissent permettre de rendre compréhensive et interactive la démarche de révision du SCoT et générer du débat constructif.

Des modalités de concertation qui s’appuient à la fois sur les outils classiques et une large part aux outils numériques :

- Le public pourra faire connaître ses observations au fur et à mesure du processus de révision du SCoT en les consignnant dans un cahier accompagnant le dossier de concertation et ouvert à cet effet au siège du Syndicat Mixte et aux sièges des 13 intercommunalités jusqu’à l’arrêt du projet de SCoT aux jours et aux heures habituels d’ouverture de ces lieux.
- Il pourra aussi faire connaître ses observations au fur et à mesure en les adressant directement par courrier à l’adresse postale du syndicat mixte ou par courrier électronique ([revisionSCoTSud54@nancysudlorraine.fr](mailto:revisionSCoTSud54@nancysudlorraine.fr)).
- Le site internet du Syndicat Mixte ([www.nancysudlorraine.fr](http://www.nancysudlorraine.fr)) permettra un accès aux éléments du dossier de concertation ; le dossier sera enrichi au fur et à mesure de l’avancée des études et de l’élaboration des documents du SCoT révisé.
- Au moins 13 rencontres ou manifestations publiques seront organisées au cours de la procédure de révision, soit au moins une manifestation par intercommunalité, aux sièges desdites intercommunalités. Ces manifestations ponctueront les principales étapes de la révision : débat sur le PADD, élaboration du DOO.

## Délibération

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

**Prend acte** de l’évaluation des résultats de l’application du SCoT 2013-2019 tels qu’il est annexé à la présente délibération ;

**Prescrit** la révision du SCoT Sud Meurthe-et-Moselle approuvé le 14 décembre 2013 ;

**Fixe** les objectifs poursuivis par la révision du SCoT Sud Meurthe-et-Moselle, tels qu’énoncés ci-dessus ;

**Approuve** les modalités de concertation exposées ci-dessus pour la révision du SCoT Sud Meurthe-et-Moselle ;

**Autorise** le Président :

- à communiquer l’analyse de l’application du SCoT Sud Meurthe-et-Moselle au public et à l’autorité administrative compétente en matière d’environnement ;
- à notifier l’engagement de la 1<sup>ère</sup> révision du SCoT Sud Meurthe-et-Moselle aux Personnes Publiques Associées et à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers ;
- à engager les études et solliciter les subventions ;
- à procéder aux affichages et publications réglementaires ;
- à accomplir et signer toutes les pièces nécessaires à l’exécution de la présente délibération ;

**CHARGE** le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

**Le Président,**

**Filipe PINHO**



PRESENTS :	2
VOTANTS DONT POUVOIR :	1
EXCUSES TITULAIRES :	2
EXCUSES SUPPLEANTS :	0

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2019 SANS OBLIGATION DE QUORUM SUITE A LA 1<sup>re</sup> CONVOCATION DU 7 DECEMBRE 2019

**ETAIENT PRESENTS**

1	PINHO	Filipe	CC MOSELLE ET MADON
2	DE GOUVION SAINT CYR	Laurent	CC TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT

Monsieur Jean-François HUSSON a **donné pouvoir** à Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR

*Annexe n°2 : photographies des différentes manifestations*

**Balades**



## Apéro-débats



## Rendez-vous itinérants



## Conférence-débat



*Annexe n°3 : liste des supports de concertation (voir le dossier annexe au bilan)*

- Plaquette version 2021
- Synthèse des ateliers PAS
- Synthèse point d'étape
- Panneaux d'affichage apéro-débats et rendez-vous itinérants
- Kakémonos manifestations publiques
- Plaquette version 2023